

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 433

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

790 130 801 RCS Grenoble.

KEEPIXO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1096528.00 EUR.

Adresse : 15, avenue du Granier, 38240 Meylan.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante ou société bénéficiaire de la scission : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ANEVIA SA la forme : société anonyme l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 79, rue Benoît Malon, 94250 Gentilly le montant du capital : 192979,60 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 448819680 RCS Créteil Pour la société absorbée ou société scindée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : KEEPIXO SAS la forme : société par actions simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 15 avenue du Granier, 38240 Meylan, le montant du capital : 1096528 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 790130801 RCS Grenoble L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 650107 euros (au 31 décembre 2017) passif : 928552 euros (au 31 décembre 2017) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : L'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée étant détenue par la Société Absorbante et devant ainsi rester, au moment de la réalisation définitive de la fusion projetée et comme condition de celle-ci, intégralement détenue par la Société Absorbante, il ne serait procédé à aucun échange de droits sociaux et à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : Néant La date du projet commun de fusion ou de scission : 17 mai 2018 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : ANEVIA SA : 22 mai 2018 KEEPIXO SAS : 22 mai 2018.